



Programme 2011 d'électrification rurale "FACE"

Rapport n° CP/2011/797

Service gestionnaire :

Direction territoriale d'aménagement du territoire

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution aux collectivités concernées de subventions financées par le fonds d'amortissement des charges d'électrification relatives à l'année 2011, pour l'électrification des communes placées sous le régime de l'électrification rurale.

Aux termes de l'article 109 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, l'aide financière consentie par le fonds d'amortissement des charges d'électrification (F.A.C.E.) est répartie par le Conseil Général.

I- Programme « principal » :

Conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle du 22 avril 1971, seules les communes placées sous le régime de l'électrification rurale peuvent bénéficier de ce crédit.

Le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique ainsi que le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire ont fait savoir que la dotation du F.A.C.E. au titre du programme « principal » attribuée en 2011 au Département du Bas-Rhin s'élevait à :

59 150 € représentant 65 % d'un montant de travaux de 91 000 € TTC.

Parmi les régies d'électricité susceptibles de bénéficier des aides au titre de ce fonds, seule la Régie Intercommunale d'Electricité de Niederbronn-Reichshoffen a sollicité une aide et a engagé la réalisation de travaux d'électrification et de renforcement des réseaux basse tension et haute tension par la mise en place d'un poste de transformation « Wester » au lieu-dit Donnerloch dans la commune d'Oberbronn pour un montant de travaux estimé à 91 024,02 € TTC.

Je vous propose d'attribuer la subvention de 59 150 € à la commune d'OBERBRONN pour la réalisation de ces travaux.

II- Programme « environnement » :

Le conseil du F.A.C.E. a attribué également au Département du Bas-Rhin une aide financière au titre du programme « environnement » de :

13 650 € représentant 65 % d'un montant de travaux de 21 000 € TTC

Dans le cadre de l'opération de requalification urbaine, la Régie Intercommunale d'Electricité de Niederbronn-Reichshoffen propose de soutenir la commune d'Oberbronn qui envisage des travaux de démontage et de mise en souterrain du réseau électrique depuis le nouveau poste de transformation dans la rue Wester pour un montant de travaux de 25 764,29 € TTC.

Je vous propose d'attribuer la subvention de 13 650 € à la commune d'OBERBRONN pour l'amélioration de son paysage urbain.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'affecter à la commune d'OBERBRONN :

- la dotation "principale" de 2011 du Fonds d'amortissement des Charges d'électrification (FACE), d'un montant de 59 150 €

- et la dotation "environnement" de 2011 du FACE d'un montant de 13 650 €.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL